

## Description

La confectionneuse ou le confectionneur réalisent des vêtements simples pour dames ou pour hommes, des habits de travail fonctionnels et des couvre-chefs. Elles et ils renforcent et assemblent des pièces de vêtements, de chapeaux ou de casquettes déjà coupées, les cousent et les repassent.

Leurs principales activités consistent à :

### Organisation du poste de travail

- identifier les matières textiles et connaître leurs propriétés: élasticité, résistance, pouvoir absorbant, etc.
- différencier les pièces qui constituent un vêtement simple pour dames ou un vêtement simple pour hommes
- mettre en service les machines: machine à coudre universelle, piqueuse, surfileuse, etc.
- choisir, en fonction du tissu et de la couture souhaitée, l'épaisseur et la matière du fil, le type d'aiguille, ainsi que le pied de biche et régler le point
- préparer l'installation de repassage (température, pression, etc.) selon les instructions des responsables

### Assemblage de pièces de vêtements

- coller à chaud à l'aide d'un fer à repasser (thermocoller) les pièces de vêtements déjà coupées, les renforcer avec des entoilages et les assembler
- coudre à la machine
- repasser, entre chaque étape de travail, les coutures, bords, ourlets, plis, etc.
- ajouter, à la machine ou à la main, les pièces complémentaires aux jupes et aux pantalons (poches, fermeture à glissière, ceinture) ainsi qu'aux chemises et aux chemisiers (col, poignets, boutonnage)
- procéder au contrôle et au repassage final des vêtements terminés

### Sécurité au travail

- respecter les consignes de sécurité dans l'utilisation des machines et des outils
- trier, recycler et éliminer les déchets et les substances dangereuses selon les directives de l'entreprise et conformément aux normes environnementales en vigueur

### Environnement de travail

Les confectionneuses et confectionneurs s'activent en équipe dans des ateliers de l'industrie de l'habillement bien éclairés, devant une machine à coudre ou une installation de repassage. Leurs horaires sont réguliers. L'atmosphère chaude et humide de l'atelier peut rendre le travail difficile. Les confectionneuses et confectionneurs collaborent avec des créateurs de vêtements, qui supervisent leurs activités dans le but d'atteindre les objectifs de production visés et de respecter les normes de qualité établies.

## Formation

La formation de confectionneuse ou de confectionneur s'acquiert par un apprentissage.

### Lieux

#### En entreprise

- Formation pratique (4 jours par semaine) dans un atelier de confection
- Formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle
- Cours interentreprises (16 jours sur 2 ans)

#### En école à plein temps

- Théorie et pratique à Sierre (enseignement bilingue)

Pour plus de détails, consulter [orientation.ch/ecoles](http://orientation.ch/ecoles).

### Durée

- 2 ans

### Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Certaines entreprises recourent à un examen d'admission

### Titre obtenu

- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de confectionneuse ou de confectionneur.

### Contenu (sur 2 ans)

- Assemblage de pièces de vêtements
- Garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Esprit méthodique
- Habileté manuelle
- Bonne représentation spatiale
- Persévérance
- Capacité à supporter les bruits
- Sens esthétique

## Perspectives professionnelles

La plupart des confectionneuses et des confectionneurs sont salariés dans un atelier industriel de confection. Les débouchés ne sont pas très nombreux en Suisse romande, les entreprises de l'industrie de l'habillement étant plutôt situées en Suisse alémanique et au Tessin. Leur savoir-faire est aussi apprécié dans les maisons de couture et dans les grands magasins, dans le domaine des retouches.

### Perfectionnement

Les confectionneuses et confectionneurs peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de créateur-trice de vêtements.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (par exemple un brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter [orientation.ch/perfectionnement](https://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Agent en produits textiles AFP/Agente en produits textiles AFP
- Courtepointier CFC/Courtepointière CFC
- Couturier d'intérieur AFP/Couturière d'intérieur AFP
- Créateur de vêtements CFC/Créatrice de vêtements CFC

## Adresses

École de couture du Valais  
Avenue Général Guisan 8  
3960 Sierre  
Tél.: +41 27 455 44 84  
<https://www.couture-vs.ch>

École professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)  
Derrière-les-Remparts 5  
1700 Fribourg  
Tél.: +41 26 305 25 12  
<https://www.epaifribourg.ch>

Interessengemeinschaft Berufsbildung  
Bekleidungsgestalter/in IBBG  
Aarauerstrasse 30  
Sekretariat IBBG  
4600 Olten  
Tél.: +41 62 311 83 62  
<https://www.ibbg.ch>

SWISSMODE Verband Bekleidung Schweiz  
Aarauerstrasse 30  
Postfach 268  
4601 Olten  
Tél.: +41 44 252 32 20  
<https://www.swissmode.org>